



jeter son Mégot sur la voie publique à Paris coutera 35 euros

Rubrique : actualités - Date : samedi 14 janvier 2012

Les jeteurs de mégots seront bientôt passibles d'une sanction de 35 euros à Paris dans le cadre de la campagne Paris met les pollueurs à l'amende , a indiqué lundi l'adjoint au maire chargé de la propreté, François Dagnaud, confirmant une information du Figaro. Nous lançons le message suivant : nous verbaliserons les jeteurs de mégots sur les trottoirs quand il y aura des éteignoirs à cigarettes partout, ce qui sera le cas dans plusieurs mois , a déclaré M. Dagnaud à l'AFP. Un mégot est un déchet très toxique qui met plusieurs années à se dégrader et qui peut polluer jusqu'à six litres d'eau , a-t-il souligné. Il est normal dès lors que cette forme de pollution soit sanctionnée, comme les autres pollutions, mais il y a une tolérance jusqu'à présent, en attendant le déploiement des éteignoirs à cigarettes".

5.000 à 20.000 de ces dispositifs devraient être installés cette année, contre 2.000 actuellement, et il devrait y en avoir 30.000 d'ici 2014. Ils seront adossés aux poubelles. La Ville avait lancé en septembre sa campagne Paris met les pollueurs à l'amende , avec pour objectif la propreté des rues et des trottoirs. Déjà, des actes de pollution entraînaient des amendes, comme le dépôt sauvage d'encombrants, le fait d'uriner dans la rue ou de ne pas ramasser les crottes de son chien. Il y a eu 11.659 PV pour infractions à la propreté au premier semestre 2011, soit 8% de plus qu'au premier semestre 2010. "

source : lci.fr [video disponible sur le site lci](#)